

LACHERS de GIBIER

150 faisans et 200 perdreaux : lâchés le 11/09/20 répartis entre l'ONF, en Hill, Narp, le Bosque, Callèche, Pariots, Arnaudin et les bordures des lacs.

150 faisans et 200 perdreaux : lâchés le 18/09/20 aux mêmes endroits que le 11/09/20

300 faisans : lâchés le 25/09/20 aux mêmes endroits que le 11/09/20

300 faisans : lâchés le 02/10/20 aux mêmes endroits que le 11/09/20

PLAN DE CHASSE

ONF : 15 chevreuils chassés en battue générale du 26/12/20 au 30/12/20. Rendez-vous à 8h00 au local de Laouadie.

Hors ONF : 60 chevreuils chassés en équipes. Les dates sont à définir. La réunion des chefs d'équipe se tiendra le 22 septembre à 18h30 à la salle de l'ACCA.

Les équipes non représentées à cette réunion ne seront pas retenues et ne pourront participer au plan de chasse.

Les listes devront être remises au président avant le 17 septembre

Sur chaque liste on devra trouver les indications suivantes :

1. Le nom du chef d'équipe
2. Le nom des chasseurs suivis de leur signature (Attention à la composition des listes. On ne doit pas retrouver le nom d'un chasseur sur deux listes différentes, cela entraînera l'exclusion des équipes concernées).
3. Tous les chasseurs doivent être en possession de leur carte de chasse de la saison en cours (membre de droit, facultatif, temporaire)

BATTUE CELM

Elles auront lieu les 07/11/20, 21/11/20, 19/12/20, 16/01/21, 13/02/21, 20/02/21, 27/02/21, 06/03/20.

Les inscriptions se feront les lundis qui précèdent les battues de 18h30 à 19h00.

REGLEMENTATION

Mise en place de parking chasse jusqu'à la fermeture du faisan et perdreau, 1^{er} novembre 2020 inclus (voir emplacement sur le plan au verso).

Fermeture de la chasse le mardi et le vendredi à tout le gibier sédentaire (faisans, perdreaux, lièvres) de l'ouverture générale au 1^{er} novembre inclus.

Limitation à trois pièces par journée de chasse pour le gibier sédentaire (1 pièce = 1 lièvre ou 1 faisan ou 1 perdreau) jusqu'au 1^{er} novembre inclus. 1 lièvre maximum par jour.

Deux zones où le tir du faisan est interdit sont mises en place dans le secteur Moulin du Naou-Pilon et dans le secteur Frezat-Mayotte. La chasse des autres gibiers y reste autorisée. Notre ACCA étant adhérente du GIC de la Lèbe, le lièvre ne sera ouvert qu'à partir du 27/09/2019 et fermera le 10/01/2021.

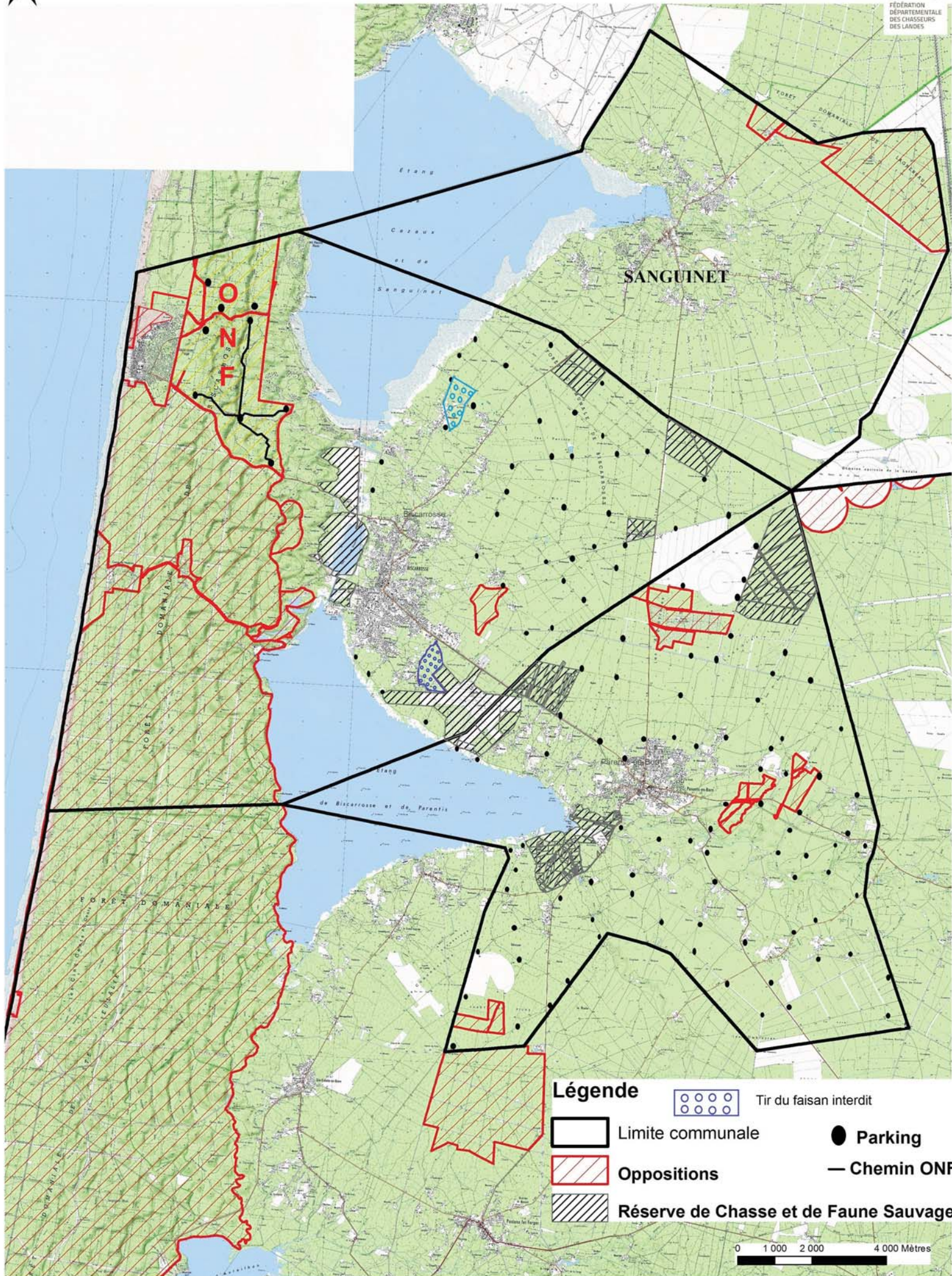
ACCA DE PARENTIS

Les dates de lâchers de faisans et perdreaux sont identiques à celles de Biscarrosse.

Fermeture du faisan le 1^{er} novembre 2020 au soir.

**OUVERTURE GENERALE LE 13 SEPTEMBRE 2020 à 8H00
BONNE CHASSE A TOUS**

ACCA de Biscarrosse et Parentis-en-Born



Légende

-  Tir du faisan interdit
-  Parking
-  Limite communale
-  Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
-  Oppositions
-  Chemin ONF

0 1 000 2 000 4 000 Mètres